



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 01 décembre 2016, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- Aménagement de sécurité devant l'école - convention avec le Conseil Départemental,
- Loyers de la Poste - validation du protocole,
- Intégration des travaux effectués en régie pour l'année 2016,
- Tarif cantine/garderie pour 2017,
- Remboursement des salaires perçus par Madame LE GUICHER Béatrice (du 05.08.2015 au 31.10.2016),
- Remboursement des salaires perçus par Monsieur MARCHAND Pascal (du 27.10.2015 au 31.12.2015),
- Choix des modes ou types de règlements proposés aux administrés bourthois (prélèvement, TIPI, ...),
- Avis sur l'extension du SIEGE route de Rugles - CU 027 108 16 10035,
- Noël du personnel communal : le 10.12.2016 à 11h30,
- Reversement du fonds de soutien à la CCPV scolarité 2016-2017?,
- Choix du délégué communautaire titulaire et suppléant auprès de l'INSE,
- Choix du projet de film et financement,
- Subvention (200 €) pour le 4L Trophy à Monsieur POULICHET PF (apport de fournitures au bénéfice de la Ligue Marocaine de la Protection de l'Enfance),

Information sur les fiches S (message de l'Union des Maires de l'Eure)

Questions diverses

Fait à Bourth, le 24 novembre 2016

Le Maire